Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A70/36 Add.1**
Point 16.2 de l'ordre du jour **25 mai 2017**

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Décision :	Rôle du secteur de la santé dans l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà
A.	**Lien avec le programme général de travail et le budget programme**
1.	**Réalisation(s) définie(s) dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et produit(s) défini(s) dans le budget programme 2016-2017 auxquels cette décision contribuera si elle est adoptée.** **Réalisation(s) définie(s) dans le douzième programme général de travail, 2014-2019 :** Réduction des menaces environnementales qui pèsent sur la santé. **Produit(s) défini(s) dans le budget programme 2016-2017 :** Produit 3.5.1 Capacité donnée aux pays d'évaluer les risques pour la santé et d'élaborer et appliquer des politiques, des stratégies ou une réglementation visant à éviter, atténuer et gérer les conséquences des risques environnementaux et professionnels pour la santé ; Produit 3.5.2 Élaboration de normes, de critères et de lignes directrices relatifs aux risques et avantages pour la salubrité de l'environnement et la santé au travail associés, par exemple, à la pollution atmosphérique, aux nuisances sonores, aux produits chimiques, aux déchets, à l'eau et à l'assainissement, aux rayonnements, aux nanotechnologies et aux changements climatiques ; Produit 3.5.3 Prise en compte des objectifs de santé publique dans l'application des conventions et accords multilatéraux sur l'environnement et en relation avec les nouveaux objectifs proposés pour le développement durable.
2.	**En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et dans le budget programme 2016-2017 ?** Sans objet
3.	**Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour la mise en œuvre de toutes prestations supplémentaires.** 13 ans, de janvier 2018 à décembre 2030
B.	**Incidences budgétaires**
1.	**Estimation du coût total de l'application de la décision, si elle est adoptée, en millions de US $:** La feuille de route pour accroître la participation du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà, comprend à la fois des activités qui sont en cours et des activités nouvelles. Le coût estimatif de la mise en œuvre des nouvelles activités est de US $52 millions.

2.a	**Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir lors de l'exercice en cours, en millions de US $:** Zéro
2.b	**Ressources disponibles lors de l'exercice en cours** – **Ressources disponibles lors de l'exercice en cours pour financer l'application de la décision, si elle est adoptée, en millions de US $:** Sans objet. Aucun accroissement du niveau d'activité du Secrétariat dans le domaine de la gestion des produits chimiques n'est proposé pendant l'exercice en cours. – **Montant du déficit de financement, en millions de US $:** Sans objet – **Montant estimé des ressources non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement, en millions de US $:** Sans objet
3.	**Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir lors de l'exercice 2018-2019 (s'il y a lieu), en millions de US $:** US $8 millions, comprenant US $1,8 million au Siège et US $6,2 millions au niveau des bureaux régionaux. Ce montant couvrirait l'emploi d'un membre du personnel supplémentaire au Siège et porterait les effectifs à un poste pour chacun des six bureaux régionaux, dont la plupart n'ont actuellement qu'une partie de poste pour cette fonction. Le reste des dépenses supplémentaires correspond au coût des activités pour le Siège et les six bureaux régionaux. **En a-t-il été tenu compte dans le projet de budget programme 2018-2019 ?** Dans la mesure du possible, le coût occasionné par l'application de cette décision lors de l'exercice 2018-2019 sera intégré au budget global dans le projet de budget programme 2018-2019.
4.	**Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir lors des futurs exercices (s'il y a lieu), en millions de US $:** US $8 millions par exercice de 2020 à 2030, soit US $44 millions.

= = =